

Familles Rurales vous propose



Des services

pour votre famille

- Garde d'enfants à domicile, baby sitting
- Soutien scolaire

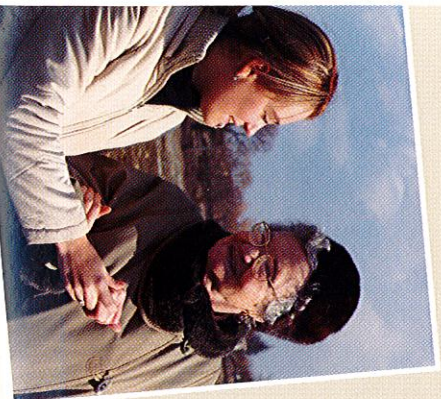
Des services

pour votre maison

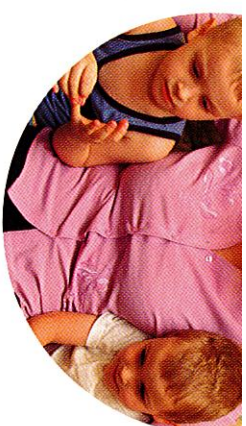
- Ménage
- Repassage
- Jardinage
- Petit bricolage

Des services pour les personnes âgées et aux handicapés

- Assistance aux personnes (sauf soins médicaux)
- Garde malade
- Préparation et livraison de repas



- Livraison de courses
- Transport et accompagnement dans les promenades



Notre engagement qualité

Selon vos besoins, nous vous proposons la personne qualifiée, adaptée à votre demande, la plus proche de chez vous.

Grâce à nos agréments, nous répondons à tous les besoins de la famille.

On s'occupe de tout pour vous...

Dès votre appel, nous évaluons votre demande. Un devis vous est soumis. Si vous êtes d'accord, un contrat est établi.

Vous n'avez aucune formalité administrative à faire. Nous nous occupons de tout.

Vos avantages !

Vous pouvez payer par chèque bancaire ou en CESU.

Dans tous les cas, vous bénéficiez d'avantages fiscaux :

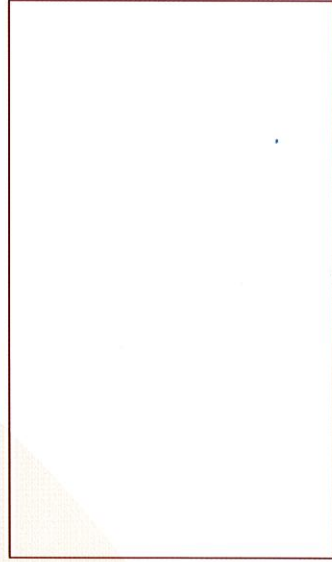
➤ **Une réduction d'impôt** : si vous êtes imposable, vous pourrez déduire jusqu'à 50 % des dépenses liées aux services à la personne (dans la limite du plafond fixe par la loi)

➤ **Un crédit d'impôt** : si vous êtes peu ou pas imposable, le Trésor Public vous remboursera jusqu'à 50 % de vos dépenses (pour les couples actifs ou en recherche d'emploi, dans la limite des plafonds fixés par la loi).

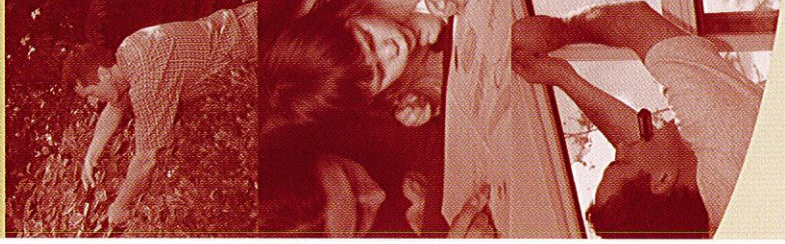
Familles Rurales en chiffres

- 180 000** familles adhérentes vivant dans 10 000 communes
- 3 000** associations locales
- 76** fédérations départementales
- 18** fédérations régionales

En sollicitant nos services, vous créez de l'emploi en vous simplifiant la vie !



Vous avez besoin d'aide ou d'un service ?



Les services à la personne sont là pour vous simplifier la vie.

